

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

(marchés dont le montant est inférieur à 90 000 € H.T.)

Section I - Acheteur public

1. Nom et adresse officiels de l'acheteur public

Dénomination : LYCEE DE BOIS D'OLIVE	Pouvoir adjudicateur : Mme la Provisseure
Adresse : 112 avenue Laurent VERGES	Code postal : 97432
Localité/ville : SAINT PIERRE- LA REUNION	Mail : gestion.9741206t@ac-reunion.fr
Comptable Agent comptable collègue terre sainte	Site dématérialisé : https://mapa.aji-france.com/mapa
Téléphone: 02 62 49 89 65	Télécopieur: 02 62 49 89 70

Section II - Objet du marché : MATERIELS INFORMATIQUES

LOT N°3 IMPRIMANTE LASER COULEUR A3

1 - Description

<u>LOT N°3 IMPRIMANTE LASER COULEUR A3</u>	Quantité
<u>IMPRIMANTE LASER COULEUR A3</u> <u>Vitesse impression minimum 20 page sminutes en A4</u> <u>Résolution minimum 600*600ppp</u> <u>Port USB</u> <u>FAST ETHERNT 10/100</u> <u>Garantie pièces et main d'œuvre 1 AN</u>	1

lieu d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation des services.

LYCEE DE BOIS D'OLIVE 112 avenue Laurent VERGES 97432 SAINT PIERRE

Division en lots : OUI

UN DEVIS POUR CHAQUE LOT

Les variantes seront elles interdites ? : non

2 – retrait des dossiers de consultation:

Le dossier de consultation peut être demandé :

-Par mail à l'adresse gestion.9741206t@ac-reunion.fr

-Sur la plateforme de dématérialisation à l'adresse <https://mapa.aji-france.com/mapa>

3 - Durée du marché ou délai d'exécution: LIVRAISONS A EFFECTUER AVANT FIN JANVIER 2020

Section III - Procédure

1 - Type de procédure:

PROCEDURE ADAPTEE (article 27 décret 2016-360 du 25 mars 2016)

2 - : Modalités d'attribution du marché

Le choix et le classement des offres sont effectués dans les conditions prévues à l'article 53 du code des marchés publics.

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète, irrégulière ou inacceptable sera immédiatement écartée.

Le choix de l'attributaire est fondé sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

Références du dossier :

page :

/

Les notes de chaque entreprise sont ramenées à une note sur 10 de la manière suivante :

(10 x Prix de l'offre la moins disante)

Prix de l'offre du candidat

b) Qualité technique des matériels (T) : Note sur 4

Conformité aux caractéristiques techniques

c) Garantie et délai de livraison SAV (D°): Note sur 6

Le délai de GARANTIE de 3 ans ordinateur ET 2 ans écran : **2 points**

Les autres délais de GARANTIE inférieurs sont affectés de la note : **0 point**

Le délai de livraison à partir de la date du bon de commande

Délai de livraison inférieur à 2 mois est affecté de 2 points

Délai de livraison plus de 2 mois est affecté de 0 point

Présence d'un SAV sur l'île de la Réunion 2 points

Le candidat ayant présenté l'offre la mieux classée sera retenu.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera l'offre obtenant la meilleure note finale soit : (P+T+D)

3- Date limite de réception des offres 30/10/2019 (jj/mm/aaaa) 17H00.(15h00 heure métropole)

4.- Envoi des invitations à présenter une offre aux candidats - date prévue **14/10/2019** (jj/mm/aaaa)

5.- Langue devant être utilisée dans l'offre ou la demande de participation : français .

6.- Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre: Jusqu'au **31/02/2020**

Section IV Exécution du marché

Le présent marché est régi par le Cahier des clauses administratives générales : fournitures courantes et services.

Qualité

Le matériel devra répondre à toutes les normes en vigueur.

Le soumissionnaire indiquera dans son offre la marque des composants proposés.

Il devra fournir les caractéristiques techniques.

Livraison :

Le candidat devra fournir un délai de livraison.

Les frais de livraison sont à la charge du titulaire (franco de port).

Le fournisseur prendra obligatoirement contact avec le service concerné avant toute livraison ou installation.

Le matériel doit être accompagné d'un bon de livraison daté qui précisera :

- la personne publique contractante ;
- le nom et l'adresse du fournisseur ;
- le numéro SIREN ou SIRET
- l'identification, le n° de série de chaque appareil et la référence
- le lieu et la date de livraison.

Garantie

Le matériel devra faire l'objet d'une garantie de 3 ans minimum pour les ordinateurs et 2 ans pour les écrans

Les candidats pourront proposer un délai de garantie supérieur

Section V : Pièces constitutives du marché

Le marché est constitué par les documents contractuels ci dessous énumérés par ordre décroissant d'importance :

- Le présent document valant Règlement de consultation visé
- Un devis détaillé par LOT
- Un engagement sur délai de livraison et durée de garantie sauf si précisées sur le devis
- Acte d'Engagement par LOT
- Attestation sur l'honneur d'une situation régulière quant au droit fiscal, social et du travail

Références du dossier :

page :

/

L'attribution du marché ne pourra être effective qu'après la fourniture des attestations ou certificats des organismes sociaux et fiscaux dans les 7 jours suivant la notification.

Si le candidat ne peut produire ces documents dans le délai imparti, l'offre sera rejetée et la candidature éliminée.

Section VI : Prix et rythme des paiements

Nature des prix : Les prix sont unitaires HT ET TTC

Forme des prix : Les prix sont fermes. Ils s'entendent franco de port matériels livrés à domicile

Mode de règlement

Le mode de règlement proposé par la collectivité est le virement au compte indiqué dans l'acte d'engagement

il n'y aura pas d'avance

le paiement se fera après service fait (bon de livraison faisant foi) sur présentation d'une facture comprenant

- la personne publique contractante ;
- le nom et l'adresse du fournisseur ;
- le numéro SIREN ou SIRET
- la référence du marché
- la valeur unitaire et le montant total

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours après la date d'arrivée de la facture ou la date de la dernière livraison si elle est postérieure à la facturation, sous réserve qu'aucune anomalie ne soit relevée lors de la vérification de la livraison

Section VII : Conditions de résiliation

La personne publique pourra procéder à la résiliation du marché en cas d'inexactitude des renseignements prévus à l'article 47 du Code des Marchés Publics ainsi que dans les conditions prévues aux articles 93 et 98 du Code des marchés Publics.

Section VIII – Dépôt des offres

- **Modalités de remise des candidatures et/ou des offres selon la procédure adoptée.**

- Dépôt au lycée de Bois d'olive auprès du gestionnaire qui accusera réception.
- Envoi par la poste en recommandé avec accusé de réception

Offres remises par voie électronique

- **dépôt sur la plate-forme dématérialisée : <https://mapa.aji-france.com/mapa>**

La Personne Responsable du Marché

La Provisoire

Martine DOUBLET

Après avoir pris connaissance du règlement de consultation de ce marché, que je déclare accepter sans modifications ni réserves, m'engage, conformément aux stipulations du présent document, à exécuter les prestations demandées, objet du marché, dans les conditions indiquées ci-dessus.

Fait à _____ le _____

Je soussigné (nom, prénom) :

Signature

agissant au nom et pour le compte de:

(intitulé complet et forme juridique de la société)

cachet

Références du dossier :

page :

/